



C k'oi la CNRACL ?

La **C**aisse **N**ationale de **R**etraite des **A**gents des **C**ollectivités **L**ocales collecte les cotisations des personnels hospitaliers (hôpitaux, maisons de retraites) et des collectivités territoriales (mairies, conseils généraux, régions) et verse les pensions.

La CNRACL est une caisse de retraite par répartition, c'est à dire que ce sont les actifs qui payent pour les retraités. La répartition a été mise en place après la crise de 1929 et le crack boursier, où beaucoup d'épargnants avaient vu disparaître leurs économies avec des retraites basées sur des actions (retraite par capitalisation).

La réforme de 2003 a modifié les règles de versement de pension en passant la durée de cotisation de 37,5 % à 40 ans (et 41 en 2012) pour toucher une pension à taux plein (75% du dernier salaire de base).

La réforme de 2003 aura des effets dramatiques pour les agents de notre institution qui sont en majorité des femmes, dont les carrières sont en général plus courtes (temps partiels, congés parental). De ce fait, ce sont elles qui subissent les décotes et le manque de trimestres.

Cette réforme a eu pour conséquence, une baisse massive des pensions et une injonction émanant du gouvernement de souscrire des retraites par capitalisation (PER).

Avec la crise actuelle et les faillites qui vont intervenir, la capitalisation n'assure pas une retraite. Les travailleurs américains sont les premières victimes, demain ce sera nous.

On voit bien que le seul système qui peut assurer une retraite sûre aux salariées, c'est la répartition et la CNRACL à condition de revenir aux 37,5 ans.

Il faut dès à présent exiger de ce gouvernement, le retour aux 37,5 ans la suppression des décotes, la retraite à 55 ans pour tous. Et une augmentation des salaires !!!

**Les élections à la CNRACL auront lieu jusqu'au 2 Décembre 2008
uniquement par correspondance
Voter SUD santé , c'est Agir
pour la justice sociale**